

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 13 janvier 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2014 à 19 h 06.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 13 janvier 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2013 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2013;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2013;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 31 décembre 2013;
 - 5.
- D) Période d'information du maire;
 - 1. Rapport du maire sur les dépenses urgentes engagées en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et ville - Cas de force majeure;
 - 2. Phoenix Innovation – Avis de report au 31 mars 2014;
 - 3. Panneau d'arrêt Chemin Fairview;
 - 4. Acier P.D.F. – Nouveau locataire;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013;

20. – CONTRATS

- 20.1** Autorisation de fin de bail avec RE/MAX Défi (1996) Inc.;
- 20.2** Autorisation de signature d'un bail avec la MRC du Haut-St-Laurent;
- 20.3** Autorisation d'un contrat de services des activités estivales avec Les Évènements Droit au But;
- 20.4** Autorisation d'un contrat de services des activités hivernales avec Les Évènements Droit au But;
- 20.5** Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.6** Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2014 (Ste-Barbe);
- 20.7** Adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Mandat à Me Martin Couillard – Retrait du dossier Susan Jandreau;
- 30.2** Dossier Taxibus - Aviser Me Martin Couillard de la fermeture du dossier;
- 30.3** Autorisation de payer la quote-part 2012 au CIT du Haut-St-Laurent;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion : Adoption du Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;
- 40.2** Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;
- 40.3** Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sise au 90, rue West;
- 40.4** Demande d'implantation de deux enseignes pour le commerce Couche-Tard situé au 32, rue Châteauguay;
- 40.5** Département des travaux publics – Demande d'enlèvement des panneaux de stationnement de 60 minutes sur la rue King;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation d'un nouveau contrat de travail pour monsieur Pierre Clément;
- 50.2** Nomination de monsieur Éric Bouchard à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie;
- 50.3** Nomination de madame Nancy Cloutier-Laurence à titre de premier répondant pour le Service de la Sécurité incendie de la Ville;
- 50.4** Nomination de madame Andrea Geary pour le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon;
- 50.5** Nomination de madame Céline Lebel pour le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon;

60. –VARIA

60.1

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Conseiller Rémi Robidoux : Présentation des statistiques opérationnelles de la Sûreté du Québec (octobre 2013);

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-01-13-3401

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 13 janvier 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Le sujet suivant est ajouté :

- 60.1 – Demande au MTQ – Case de stationnement sur la rue Bouchette pour personnes handicapées;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2013

Les rapports des directeurs pour le mois de décembre 2013 du service des incendies, de l'usine de filtration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. L'opérateur de l'usine d'épuration étant en vacances, aucun rapport pour ce service n'est déposé.

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2013.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2013

Comptes à payer –Décembre 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 31 décembre 2013

Dépenses d'investissement – Décembre 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de décembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'informations du maire

Rapport du maire sur les dépenses urgentes engagées en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et ville - Cas de force majeure

En vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* le maire fait rapport des dépenses urgentes encourues concernant les dommages subis en décembre 2013 au Complexe industriel Famille Roskies.

- Services après-sinistre du Suroît Inc. – Travaux sur gicleur dans la partie bureaux pour un montant de 4 906.52 \$.
- Les Gicleurs du Sud-Ouest – 25 000 \$

Phoenix Innovation – Avis de report au 31 mars 2014

La compagnie Phoenix Innovation Technologie située sur la Route 202, avait informé la Ville qu'elle quittait ses locaux le 31 janvier 2014 même si son bail se termine le 30 juin 2014. Puisque Hydro-Québec n'a pas terminé le branchement dans leur nouvel emplacement, la compagnie a avisé la Ville qu'elle quittera ses locaux le 31 mars 2014.

Acier P.D.F. – Nouveau locataire

La Ville a signé un bail de 5 ans avec option d'achat avec l'entreprise Acier P.D.F pour la location de locaux d'une superficie approximative de 21 000 p.c. dans l'immeuble industriel du 142, Route 202. Il s'agit d'une entreprise de transformation de produit d'acier qui permettra la création d'une dizaine d'emplois spécialisés.

Panneau d'arrêt Chemin Fairview

Le 8 janvier dernier, le maire a eu une rencontre avec les représentants du ministère des Transports. Ils lui ont confirmé que les panneaux «arrêt» sur le chemin Fairview au coin de la rue Dixon installés par la Ville en 2008, n'était pas autorisé par le MTQ. Les panneaux avaient donc été retirés par le MTQ mais remis en place par la Ville. Le maire informe les citoyens que les panneaux seront définitivement retirés en février et qu'il transmettra les coordonnées du ministère des Transports aux citoyens qui lui en feront la demande.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Dominic Tremblay: *Les membres du Comité des parcs ont rencontré le conseil municipal au sujet de leur décision d'ouvrir la section de la rue Dalhousie qui sépare les deux parcs. Le conseil aurait mentionné vouloir discuter avec des personnes ayant des avis contraires à celui des membres du Comité des parcs. M. Tremblay demande si cet exercice a été fait et si le conseil veut reconsidérer la décision de rouvrir la rue Dalhousie. Le maire lui mentionne que le conseil va rediscuter de ce dossier avec les partis concernés (tels que le Comité des parcs et les gens qui présenteront à la présente séance une pétition pour garder la rue Dalhousie ouverte).*

Mme Annie Duquette : *Elle est citoyenne d'Huntingdon, mère de 4 enfants et membre du Comité des parcs. Des donateurs ont investi plus de 30 500\$ pour l'amélioration du parc qui s'est fait en deux phases. La phase I du projet de revitalisation du parc a permis l'installation de bancs et de modules de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans. La phase II est destinée aux enfants de 5 à 12 ans. La ville aussi a investi plusieurs milliers de dollars dans ce projet. Elle demande au conseil de revenir sur leur décision de rouvrir la rue.*

M. Gilles Riel : *Il présente une pétition intitulée : «Pour que la rue Dalhousie demeure ouverte au trafic de véhicules». Un croquis est aussi présenté démontrant une façon de rendre le parc sécuritaire, en gardant la rue ouverte. Il demande la raison pour laquelle la Ville a dépensé des sommes d'argent pour fermer la rue Dalhousie au lieu d'investir dans le parc Sellar. Il mentionne avoir élevé ses 5 enfants dans sa cour et non dans la rue.*

Mlle Léane Fournier : *Elle s'adresse au conseil pour demander de redonner aux familles un parc sécuritaire. Les enfants ne peuvent plus jouer au hockey ni glisser sur la montagne de neige.*

MM. Samuel Fournier et Félix Vaillancourt et Mlle Annie St-Onge *Ces jeunes demandent de redonner un parc sécuritaire. Beaucoup de jeunes profitaient de cet emplacement sécuritaire pour jouer.*

M. Robert McGee : Il demande aux citoyens s'ils étaient présents aux séances lorsque l'ancien conseil a décidé de fermer la rue Dalhousie et indique que lui il y était.

Mme Guy Anne Lefebvre : Elle suggère la piétonnisation saisonnière de la rue Dalhousie (section du parc). Cette section de rue pourrait également être fermée durant les deux semaines de la relâche scolaire et le congé des Fêtes. Le marché Fermier pourrait avoir lieu sur la rue piétonnière lorsqu'elle sera fermée pendant la saison estivale. Elle croit que les camions aiment circuler sur cette rue pendant la saison hivernale.

M. Haineault : Il demande ce qu'a fait la Ville suite à la pétition des citoyens contre la compagnie Phoenix Innovation. Il voudrait que la Ville transmette à la compagnie une mise en demeure leur exigeant de quitter la ville. Le maire vérifiera cette situation avec le procureur de la Ville.

Mme Mélissa Spénard : La compagnie Phoenix a mentionné au CPE Kaléidoscope qu'elle cessait ces opérations cette semaine.

M. Dominic Tremblay : Il présente au conseil la liste des donateurs et le projet pour l'aménagement du Parc Prince-Arthur.

Mme Claudie Rémillard : Elle explique au conseil qu'un comité des parcs a été mis en place en septembre 2009 dont l'objectif était de donner aux enfants des aires de jeux sécuritaires. Dans la Ville, il n'y a qu'un seul espace vert possédant des modules de jeux, des imprimés sur la rue, la possibilité de jouer au hockey, etc. Le parc est non sécuritaire depuis l'ouverture de cette section de rue. Elle fait part au Conseil que le Comité a réussi à amasser de l'argent pour l'aménagement du Parc en vendant un concept et que la réouverture de la rue vient mettre fin à ce concept. Elle s'est fait une promesse de ne plus passer sur cette rue. Elle demande au conseil de réfléchir à la fermeture de la rue Dalhousie.

M. Dominic Tremblay : Il présente une pétition de plus de 500 noms intitulée : «Pour un Parc Prince-Arthur fonctionnel et sécuritaire à l'année».

Mme Jo Ann Ouimet : Elle demande la raison pour laquelle les trottoirs ne sont pas bien déneiger et comment s'effectue le choix prioritaire des rues à déneiger. La directrice générale lui répond que les artères principales sont priorisées et que pendant la période des Fêtes il y a eu des précipitations de neige suivies de verglas qui ont causé d'importantes accumulations de glace sur la chaussée. Le département des travaux publics a effectué un travail exemplaire étant donné que l'équipe est restreinte.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-01-13-3402

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013 est adopté tel que soumis par la greffière, mais avec la correction suivante :

La résolution 13-12-02-3385 est proposé par monsieur Denis St-Cyr (non par monsieur Rémi Robidoux).

Adopté

Séance extraordinaire du 23 décembre 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 décembre 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-01-13-3403

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 décembre 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Autorisation de fin de bail avec RE/MAX Défi (1996) Inc.

Considérant que RE/MAX Défi Inc., locataire de l'immeuble situé au 25, rue King, a signifié son intention de ne pas renouveler son bail à l'échéance du 30 juin 2014;

Considérant que la MRC Le Haut-Saint-Laurent a signifié son intention de louer l'immeuble du 25, rue King, et ce, dans les meilleurs délais;

Considérant les discussions intervenues entre RE/MAX Défi Inc. et la MRC Le Haut-Saint-Laurent à l'effet que les locaux pourraient être disponibles vers le 15 janvier 2014;

Considérant que l'article 1 du bail intervenu entre la Ville de Huntingdon et RE/MAX Défi Inc. prévoit que les deux parties pourront, par entente mutuelle, mettre fin au bail en donnant un avis écrit.

14-01-13-3404

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal met fin au contrat de bail intervenu entre la Ville de Huntingdon et RE/MAX Défi Inc. pour la location de l'immeuble situé au 25, rue King, et ce, à la date de prise d'effet du

contrat de bail de l'immeuble en faveur de la MRC Le Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Autorisation de signature d'un bail avec la MRC du Haut-St-Laurent

Considérant que la MRC Le Haut-Saint-Laurent désire louer l'immeuble commercial situé au 25, rue King, Huntingdon;

Considérant que la Ville de Huntingdon et l'actuel locataire, RE/MAX Défi Inc., ont, par entente mutuelle, mis fin au bail;

14-01-13-3405

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail de 60 mois avec la MRC Le Haut-Saint-Laurent, pour la location de l'immeuble commercial situé au 25, rue King à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

Autorisation d'un contrat de services des activités estivales avec Les Évènements Droit au But

Considérant que la Ville de Huntingdon souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives estivales sur son territoire;

Considérant que la compagnie Les Évènements Droit au But Inc, par l'intermédiaire de son représentant, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

Considérant que monsieur Julien a démontré son expertise et savoir-faire à titre de responsable des activités récréatives de la Ville de Huntingdon depuis maintenant deux ans;

Considérant que le mandat comprend la gestion et coordination des activités estivales suivantes :

- Camp de jour
- Piscine
- Soccer

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

14-01-13-3406

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de service des activités récréatives estivales au montant annuel de 16 000 \$, plus les taxes applicables, pour la saison débutant le 1^{er} mars 2014 et se terminant le 31 août 2014, suivant les termes et conditions inscrits au contrat.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Autorisation d'un contrat de services des activités hivernales avec Les Évènements Droit au But

Considérant que la Ville de Huntingdon souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives hivernales sur son territoire;

Considérant que la compagnie Les Évènements Droit au But Inc, par l'intermédiaire de son représentant, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

Considérant que monsieur Julien a démontré son expertise et savoir-faire à titre de responsable des activités récréatives de la Ville de Huntingdon depuis maintenant deux ans

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

14-01-13-3407

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de service des activités récréatives hivernales au montant annuel de 7 200 \$, plus les taxes applicables, pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2016, suivant les termes et conditions inscrits au contrat;

Que la dépense 2014 soit financée à même le budget 2014 prévu à cet effet;

Qu'il sera affecté, annuellement au budget de chacune des années subséquentes, soit 2015 et 2016, une somme suffisante pour le financement de ces dépenses.

Adopté

Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2014;

Considérant que la contribution totale des municipalités s'élève à 205 456 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l'année 2014 s'élève à 6 726.20 \$;

14-01-13-3408

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon renouvelle le contrat de service du transport adapté avec l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» au montant de 6 726.20 \$.

Adopté

Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2014 (Ste-Barbe)

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2014;

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de Huntingdon d'accepter que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour l'année 2014;

14-01-13-3409

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2014 et que la quote-part de la Ville au montant de 6 726.20 \$ soit payable à l'ordre de «Municipalité de Sainte-Barbe».

Adopté

Adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Considérant que la municipalité désire adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant les avantages que la municipalité retirera de l'adhésion à cet organisme;

14-01-13-3410

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon adhère à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014 au coût de 1 245,42 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

30. – Administration & Finances

Mandat à Me Martin Couillard – Retrait du dossier Susan Jandreau

Considérant qu'en date du 9 janvier 2009, l'Honorable Juge Christiane Alary a, par jugement interlocutoire, accordé une injonction interlocutoire, en ce qui concerne l'immeuble situé au 121-125 rue Châteauguay, dans laquelle il était ordonné notamment à madame Susan Jandreau de ne pas permettre l'accès à la partie centrale du rez-de-chaussée de l'immeuble, tant que les travaux de

réfection de la structure centrale du plancher n'auront pas été effectués;

Considérant que madame Jandreau n'avait pas effectué les travaux de réfection de la structure centrale du plancher de l'immeuble situé au 121-125 rue Châteauguay à Huntingdon et qu'en date du 1er avril 2009, il a été constaté que madame Jandreau opérait de nouveau son commerce de prêt sur gage au rez-de-chaussée de l'immeuble, et ce, en contravention de l'ordonnance du 9 janvier 2009 ;

Considérant que le 3 avril 2009, la Ville a présenté une requête pour la délivrance d'une ordonnance de comparaître à une accusation d'outrage au tribunal en matière d'injonction;

Considérant que l'audition est fixée le 5 février 2014 au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield ;

Considérant que les bâtiments sont aujourd'hui démolis, que les événements sont survenus il y a cinq (5) ans et que les frais juridiques peuvent s'élever à environ 10 000 \$;

14-01-13-3411

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De mandater Me Martin Couillard pour représenter la Ville de Huntingdon dans le but de retirer la requête pour la délivrance d'une ordonnance de comparaître à une accusation d'outrage au tribunal en matière d'injonction dans le dossier de madame Susan Jandreau.

Adopté

Dossier Taxibus - Aviser Me Martin Couillard de la fermeture du dossier

Considérant que la Ville de Huntingdon a signifié par huissier une mise en demeure à la MRC du Haut-St-Laurent lors de sa séance du conseil des maires tenue le 13 mars 2013 demandant l'annulation du contrat octroyé à Taxi Venise alléguant que la MRC n'a pas respecté les procédures d'ouverture de soumission prévues à l'article 935 du Code municipal et que le Conseil des maires a adjugé le contrat à Taxi Venise malgré le fait que la compagnie ne détient pas les permis nécessaires à l'exécution du service de transport pour l'ensemble des municipalités du Haut-St-Laurent ;

Considérant que la Ville de Huntingdon a fait part de son opinion dans ce dossier et qu'elle considère qu'il est inutile de dépenser des frais juridiques additionnels;

14-01-13-3412

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procureur de la Ville de Huntingdon, Me Martin Couillard, soit avisé d'arrêter toute procédure judiciaire dans le dossier Taxibus.

Adopté

Autorisation de payer la quote-part 2012 au CIT du Haut-St-Laurent

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon a refusé, par sa résolution no. 12-01-09-2810 d'adopter les prévisions budgétaires 2012 du CIT du Haut-Saint-Laurent étant donné la mésestimation portant sur la méthode de calcul des quotes-parts.

14-01-13-3413

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2012 relative aux prévisions budgétaires du CIT du Haut-St-Laurent tel qu'établie à la facture no 2012-002 soit un montant de 37 950.38 \$.

Que le Conseil municipal demande au Conseil du CIT que soient annulés les intérêts sur le solde impayé de l'année 2012.

Adopté

40 – Réglementation

Avis de motion : Adoption du Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Avis de motion est donné par le conseiller Howard Welburn selon lequel un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

Avis de motion et présentation du projet de règlement est donné par le conseiller Florent Ricard selon lequel un règlement décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sise au 90, rue West

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512, pour l'immeuble situé au 90, rue West, lot 5 007 298, a été déposée par Les Habitations des Tisserandes pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que ladite dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'aménagement de vingt-huit (28) cases de stationnement au lieu de quarante et une (41) cases prescrites au règlement de zonage numéro 512 et que six (6) cases parmi les vingt-huit (28) cases de stationnement seront aménagées dans la cour avant au lieu d'être aménagées soit dans la cour latérale ou dans la cour arrière tel que prescrit par ce même règlement;

Considérant que les 6 cases de stationnement dans la cour avant seront réservées uniquement pour les visiteurs des lieux, et ce, afin de sécuriser les résidents vulnérables en séparant leurs cases de stationnement de celles des visiteurs ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage #512 pour la propriété sise au 90, rue West, lot 5 007 298;

Considérant que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil ;

14-01-13-3414

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon accepte la demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512 pour le 90, rue West, lot 5 007 298, demande formulée par Les Habitations des Tisserandes.

Ladite dérogation autorise l'aménagement de vingt-huit (28) cases de stationnement au lieu de quarante et une (41) cases prescrites au règlement de zonage numéro 512 et de plus, six (6) cases parmi les vingt-huit (28) cases de stationnement seront aménagées dans la cour avant au lieu d'être aménagées soit dans la cour latérale ou dans la cour arrière tel que prescrit par ce même règlement.

Adopté

**Demande d'implantation de deux enseignes pour le commerce
Couche-Tard situé au 32, rue Châteauguay**

Considérant qu'un plan d'implantation de deux enseignes pour le commerce Couche-Tard dont l'immeuble est situé au 32, rue Châteauguay, connu sous les numéros de lots: 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465, a été déposé en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que le projet vise l'implantation de deux enseignes dont l'une apposée sur la façade avant du commerce située face à la rue Châteauguay et l'autre sur le côté droit face à la rue F.-Cley;

Considérant que l'implantation et l'aire des deux (2) enseignes sont conformes au règlement de zonage no 512 puisque l'aire maximum de chacune des enseignes proposées est de 4.32m² (46.48 pi²) ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet d'affichage en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001; pour l'immeuble sis au 32, rue Châteauguay, identifié par les lots : 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465;

14-01-13-3415

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Vote contre : monsieur Howard Welburn
Et résolu à la majorité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve l'implantation des deux enseignes telles que présentées pour le commerce Couche-Tard dont l'immeuble est situé au 32, rue Châteauguay, connu sous les numéros de lots: 3 230 466; 3 230 467 et 3 230 465.

Adopté

Département des travaux publics – Demande d’enlèvement des panneaux de stationnement de 60 minutes sur la rue King

Considérant qu’il n’y a pas lieu de restreindre le temps de stationnement à une durée de 60 minutes sur la rue King, en face de l’école Héritage ;

14-01-13-3416

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil demande au département des travaux publics de la Ville d’enlever les panneaux de stationnement de 60 minutes installés sur la rue King, face à l’école Héritage.

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

Approbation d’un nouveau contrat de travail pour monsieur Pierre Clément

Considérant que le directeur de la sécurité incendie, monsieur Pierre Clément, occupe maintenant un poste de préventionniste à la MRC du Haut-Saint-Laurent et ce, 4 jours par semaine;

Considérant que monsieur Clément travaille 10 heures par semaine, depuis le 6 janvier 2014 et qu’en conséquence un nouveau contrat de travail doit être entériné par le conseil;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissances des termes stipulés dans le nouveau contrat de travail;

14-01-13-3417

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Vote contre : madame Marielle Duhème
Et résolu à la majorité :**

Que le conseil municipal autorise le nouveau contrat de travail de monsieur Pierre Clément à titre de Directeur de la sécurité incendie pour la Ville de Huntingdon selon les termes stipulés au contrat.

Que le contrat de travail entre en vigueur le 6 janvier 2014.

Que le maire André Brunette et la directrice générale madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de travail avec monsieur Pierre Clément.

Adopté

Nomination de monsieur Éric Bouchard à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Éric Bouchard a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

14-01-13-3418

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité**

De nommer monsieur Éric Bouchard à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Nomination de madame Nancy Cloutier-Laurence à titre de premier répondant pour le Service de la Sécurité incendie de la Ville

Considérant que madame Nancy Cloutier Laurence a déposé sa candidature à titre de premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

14-01-13-3419

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

De nommer madame Nancy Cloutier Laurence à titre de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Nomination de madame Andrea Geary pour le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon

Considérant que la Ville de Huntingdon a besoin de nouveaux membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que madame Andrea Geary occupe un emploi d'inspectrice en bâtiment pour une municipalité et possède des connaissances dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ;

14-01-13-3420

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil nomme madame Andrea Geary à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

Nomination de madame Céline Lebel pour le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon

Considérant que la Ville de Huntingdon a besoin de nouveaux membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que madame Céline Lebel occupe un emploi d'aménagiste pour la MRC du Haut-Saint-Laurent et possède ainsi

des connaissances requises dans le domaine de l'aménagement du territoire;

14-01-13-3421

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil nomme madame Céline Lebel à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

60. –Autres

Demande au MTQ – Case de stationnement sur la rue Bouchette pour personnes handicapées

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

70. –Rapport des comités et des conseillers

M. Rémi Robidoux : Il présente les statistiques opérationnelles de la Sûreté du Québec pour la période du mois d'octobre 2013.

Marielle Duhème : Elle mentionne que sur le réseau social de Facebook des commentaires frôlant la cyberintimidation concernant le conseil y sont inscrits.

M. Rémi Robidoux : Il apprécie que plusieurs citoyens assistent aux séances du conseil municipal.

M. Denis St-Cyr : Il fait référence à un article paru dans le journal The Gleaner/LaSource du 23 décembre 2013 selon lequel un citoyen souligne qu'il n'y aurait pas de Fête des Neiges à Huntingdon. Pourtant, la Ville a proposé de fermer, pendant 2 jours, un tronçon de la rue Dalhousie pour les activités de cette Fête.

Paul André Ricard : Il demande si les gicleurs de l'usine Huntingdon Mills sont réparés.

Florent Ricard : Il mentionne que les membres du conseil municipal font de leur mieux dans l'exécution de leurs tâches.

Howard Welburn : Il rappelle que la directrice générale a bien expliqué la problématique du déneigement des trottoirs.

Levée de la séance

14-01-13-3422

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 39.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière